

Un séropositif en grève de soins face aux franchises : la réponse indécente du Président de la République

La réponse de Nicolas Sarkozy à Bruno-Pascal Chevalier, en grève des soins, est indécente. Alors que Bruno-Pascal a annoncé publiquement que la mise en place des nouvelles franchises médicales le conduisait à renoncer aux soins, le président de la République ressasse les mêmes faux arguments pour justifier une mesure qui lui tenait tant à cœur, en dépit de l'hostilité marquée de 70% des français¹ :

- Il dit vouloir « *assurer pour tous une meilleure qualité des soins* ». Mais comment entend-il atteindre cet objectif en compromettant gravement la santé publique (et donc les finances de l'assurance maladie) par les renoncements ou les retards de soins nécessairement induits par les franchises ?
- Il « *témoigne [auprès de Bruno-Pascal Chevalier] de [son] soutien et des [ses] encouragements* » : comment peut-il alors continuer à culpabiliser tous les malades en invoquant à nouveau la « *responsabilité* » des assurés ?
- Il parle d'une « *somme modique* », mais sait-il que 50 euros représentent un effort énorme, parfois insupportable, pour les personnes atteintes par une maladie chronique ou une pathologie grave sur lesquelles pèsent déjà un lourd reste à charge ?

Près de la moitié des personnes séropositives vit avec moins de 760 euros par mois, la priorité est alors de se loger, de manger : de survivre. Pourtant, ces mêmes personnes doivent déjà payer de leurs poches au moins 500 euros par an pour pouvoir se soigner (déremboursements de médicaments essentiels pour leur qualité de vie ou leur santé, les dépassements d'honoraires et les actes non reconnus à la nomenclature de l'assurance maladie, auxquels il faut ajouter notamment le forfait hospitalier, le forfait à 1 euro par consultation et le forfait de 18 euros sur les actes hospitaliers lourds). **Face à cette longue liste de « restes à charge » bien au-delà de 50 euros, les nouvelles franchises, pour la plupart des malades représente la mesure de trop.**

Le Président dit que « *les franchises ne privent pas de soins les plus vulnérables* » et de rappeler les exonérations pour les bénéficiaires de la CMU, les enfants et les femmes enceintes. Mais que fait-il des personnes disposant de ressources juste au-dessus du seuil de la CMU, comme beaucoup de personnes atteintes d'une maladie grave ou d'un handicap ? quel sort réserve-t-il à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une mutuelle ou s'ils en ont une, c'est avec un panier de soins restreint et certainement pas sous couvert d'un « *contrat responsable* » ?

Une grève des soins est une décision grave. En ce qui concerne Bruno-Pascal, elle a été prise en conscience, de manière ultime lorsque les autres moyens d'actions se sont avérés vains face à l'entêtement gouvernemental. A quel geste extrême faut-il en venir pour alerter l'opinion publique et ouvrir les yeux du président ?

Les malades ne sont pas coupables. Parce qu'elles sont dangereuses, injustes et inacceptables, AIDES exige que les franchises soient abrogées.

Lettre de Bruno-Pascal Chevalier au Président de la République du 3 janvier 2008 et réponse de Nicolas Sarkozy : http://grevedesoins.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=5&Itemid=6

¹ Sondage Ipsos / CISS, réalisé du 15 au 24 septembre 2007 auprès de 919 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

<http://www.leciss.org/uncached/actualites/article/70-des-francais-son-tre-contre-les-franchises-medicales-1.html>

Contact presse

Marjolaine Bénard – mbenard@aides.org

01 41 83 46 53 / 06 10 41 23 86